

ANALYSE

FPS - 2018

Le consentement : une notion obsolète ou militante ?

*Perspectives historiques et féministes d'un
terme à la mode*



Femmes Prévoyantes Socialistes
www.femmesprevoyantes.be



Florence Vierendeel

Chargée de missions FCPF-FPS

Secrétariat général des FPS

florence.vierendeel@solidaris.be

Editrice responsable: Xénia Maszowez, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.

Tel : 02/515 04 01



Introduction

A l'heure actuelle, l'effervescence autour de la notion de consentement est palpable. En effet, suite à l'affaire dite « Weinstein »¹, donnant naissance aux mouvements protestataires « Me too », « Balance ton porc » ou encore « Time's up », la thématique s'est transformée en un véritable enjeu de société. Journalistes, politicien-ne-s, juristes ou encore militant-e-s s'emparent peu à peu du sujet, ce qui témoigne de l'éveil de l'opinion publique.

Pourtant, la notion de consentement est complexe. Les expert-e-s peinent à s'accorder sur une définition claire de ce concept et les études sur le sujet sont rares. Comme le précise le chercheur Francisco Juan José Viola, « *même dans la littérature portant sur le consentement sexuel, il n'existe pas de consensus, ni comment on devrait le définir ni comment il devrait se communiquer* »². Mais alors, d'où vient ce terme ? Comment est-il employé ? Et surtout, comment l'aborder dans un contexte sexuel sous le prisme du genre ? Voici les questions qui ont nourri cette réflexion.

Une notion teintée de libéralisme sexiste

Qu'est-ce que consentir ? Issu des mots latins *consensus* (« accord, adhésion ») et *consentire* (« ressentir ensemble »)³, ce terme, a priori simple, comporte de multiples facettes. Dans le langage courant, il s'agit avant tout de signifier son accord, mais aussi de ne pas s'opposer, d'accorder, d'accepter, de « bien vouloir ». Tant de nuances pour un mot qui, dès le 20^{ème} siècle, va s'immiscer dans nos livres de droit...

Avocat et écrivain français, Olivier Patru écrit en 1681 : « *Pour contracter une société, toutes les parties la doivent consentir* »⁴. Par ces quelques mots précurseurs, M. Patru nous énonce le fondement des théories politiques libérales qui, aujourd'hui, constituent la base du droit moderne occidental⁵. Au cœur de cette philosophie, l'idée d'un être humain libre et autonome prédomine. C'est ce qu'exprime la notion de contrat, dont l'objectif est de lier deux parties – au moins – de manière volontaire, dans un cadre juridiquement reconnu, et par

¹ L'affaire « Weinstein » représente l'ensemble des révélations publiques faites à l'encontre du célèbre producteur américain Harvey Weinstein, accusés de multiples faits d'harcèlement et d'agressions sexuelles.

² VIOLA, Francisco Juan José, « Considérations éthiques sur le consentement comme noyau de la sexualité », vol. 24, *Sexologies*, 2015, mis en ligne le 22 juillet 2015, consulté le 19 février 2018, URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1158136015000572>

³ *Le Larousse 2018*, France, 2017, URL :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/consentir/18360?q=consentirez#18256>

⁴ PATRU, Olivier, *Plaidoyers et œuvres diverses*, France, 1681.

⁵ ROMAN, Diane, *Violences de genre et consentement*, conférence présentée à l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, le 21 février 2018.



conséquent, sûr. Cet accord mutuel (souvent issu d'un compromis aboutissant à des obligations) s'établit alors sur base du consentement de chacun-e.

Aujourd'hui, ces principes contractualistes ont envahi de nombreuses sphères de notre vie, tant sociale et politique que privée. Nous consentons à un contrat de mariage mais aussi à des droits sociaux, à des soins de santé, à un contrat de travail... Mais, pour les femmes, cela n'a pas toujours été le cas. Comme l'explique la politologue anglaise Carole Pateman dans son ouvrage *Le contrat sexuel*, l'organisation de la société moderne a été façonnée par des hommes (blancs et hétérosexuels) pour des hommes. Les femmes, elles, sont alors perçues comme « *dépourvues des capacités requises pour conclure des contrats* »⁶ et demeurent exclues des affaires publiques mais aussi sexuelles au profit de l'espace domestique. L'inégalité de genre s'inscrit donc au cœur des lois qui déterminent notre régime politique et économique.

L'exemple du viol et du « devoir conjugal »

Dans le Code Pénal belge, l'article 375 détermine les éléments constitutifs d'un viol comme suit : « *Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit et par quelque moyen que ce soit, commis sur une personne qui n'y consent pas, constitue le crime de viol. Il n'y a pas consentement notamment lorsque l'acte a été imposé par violence, contrainte ou ruse, ou a été rendu possible en raison d'une infirmité ou d'une déficience physique ou mentale de la victime.* »

Evident, non ? Pas tant que ça. La question du consentement de la victime n'apparaît dans la loi que dans les années 80. Auparavant, « *le terme de viol était essentiellement destiné à sanctionner la sexualité hors mariage* »⁷. Le crime bafoue l'honneur de l'époux, du père, du frère⁸ ; bref de l'homme auquel la femme appartient. Cette dernière n'est pas un sujet de droit à part entière puisque l'atteinte est familiale, et non personnelle, et que les dommages causés se caractérisent par un désordre moral et social, et non par une souffrance individuelle.⁹ Le changement de perspective, caractérisé par l'appropriation de la notion de

⁶ SANNA, Maria Eleonora, « Carole Pateman, le contrat sexuel », *Femmes, Genres, Histoire*, n°34, 2011, mis en ligne le 16 décembre 2011, consulté le 7 novembre 2018, URL : <https://journals.openedition.org/clio/10450>

⁷ BENSUSSAN, Paul, « Viol entre époux en droit français : désir, besoin et consentement », *Sexologies*, Vol. 18, 2009, consulté le 7 novembre 2018, URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1158136009000498>

⁸ ROMAN, Diane, *op. cit.*

⁹ GERFAUT, Solveig, « La définition du viol, une longue construction juridique », *Libération*, France, mis en ligne le 20 février 2014, consulté le 7 novembre 2018, URL : https://www.liberation.fr/societe/2014/02/20/la-definition-du-viol-une-longue-construction-juridique_981774



consentement dans un contexte sexuel, ne se fait donc que tardivement au sein de notre société.

Quant au viol entre époux, celui-ci n'est sanctionné qu'en 1989. Avant, toute relation sexuelle entre deux personnes unies par les liens du mariage relevait de leur intimité et du « devoir conjugal ». ¹⁰ L'homme possède tous les droits, la femme, elle, n'a pas son mot à dire. Lorsque la notion de consentement émerge, notre société est donc incapable de la penser par rapport à la sexualité, encore moins à la sexualité féminine. Et maintenant ?

Regards et critiques féministes

« Il n'y a qu'une seule loi qui par sa nature exige un consentement unanime : c'est le pacte social. » ¹¹ Pour Jean-Jacques Rousseau, le consentement est au cœur de l'organisation sociale et sous-tend la volonté mutuelle de deux entités inégales : le souverain et le peuple. Aujourd'hui, les choses ont changé, nous vivons dans une société dite démocratique et lorsqu'une personne consent, l'acte présuppose non seulement l'autonomie des individus mais aussi « l'égalité des partenaires et [les] conditions sociales de possibilité d'un choix » ¹².

Mais l'égalité au sein de notre société est-elle effective ? Loin de là. Discriminations salariales, stéréotypes de genre, violences sexuelles, ... ¹³ La lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes a encore de beaux jours devant elle. Notre société s'ancre dans un système patriarcal dont il est difficile de s'extirper. « Mais, si la domination masculine est effectivement la structure de pouvoir fondamentale, alors que vaut le consentement ? » ¹⁴. C'est autour de cette question que se cristallise le débat féministe.

Pour certaines auteures, telles qu'Andrea Dworkin ¹⁵ et Catharine MacKinnon ¹⁶, le consentement dit sexuel renforce la hiérarchie des genres puisque la notion pose comme prémisses l'acceptation par les femmes de la domination masculine. Pour illustrer leurs propos, ces militantes rappellent qu'en cas de viol, la loi ne s'interroge que sur l'absence de consentement. Or, cette grille de lecture occulte totalement le rapport de force qui s'opère

¹⁰ CLAUDE, Françoise, *Quelques dates de l'histoire des femmes et de l'égalité en Belgique*, Belgique, Les Femmes Prévoyantes Socialistes, URL : http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/02/Brochure-Ligne-du-temps_2015.pdf

¹¹ ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social*, France, 1762.

¹² JAUNAIT, Alexandre, MATONTI, Frédérique, « L'enjeu du consentement », *Raisons politiques*, n°46, 2012, consulté le 23 juillet 2018, URL : <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2012-2-page-5.htm>

¹³ HIBO, Sarah, « Pourquoi le féminisme est toujours d'actualité ? », analyse FPS, URL :

<http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/02/Analyse2015-Argumentaire-egalite.pdf>

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Essayiste et théoricienne féministe américaine.

¹⁶ Juriste et militante féministe américaine.



entre les femmes et les hommes.¹⁷ De plus, le consentement permet de légitimer des relations sexuelles négatives¹⁸ : peu importe le contexte et/ou les raisons (ex : degré de contrainte dans la relation), si la femme a dit oui, cela rend légale – et donc acceptable – la relation sexuelle, même si celle-ci lui est nuisible. Selon elles, la notion dessert donc la cause féministe et s'avère obsolète.

L'anthropologue Nicole-Claude Mathieu affirme, quant à elle, que partir du principe que les femmes consentent à la domination revient à dire qu'elles sont complices d'un système qui leur porte préjudice. Or, cela est impensable. Au contraire, celles-ci subissent l'oppression qu'elles ont intériorisée. En effet, « *pour que le sujet consente à la domination, il faut qu'il ait identifié ce rapport et se soit révélé à lui-même comme dominé. Or, cette conscience n'est déjà pas là.* »¹⁹ Sa thèse repose sur le fait que les femmes sont sujettes à de multiples injonctions depuis leur enfance, façonnant et renforçant les rapports de force. Ce mode de socialisation les empêche alors de percevoir les normes genrées et inégales qui les contraignent. Par conséquent, seuls les hommes sont en mesure de consentir à la domination ; il est donc de leur devoir de s'interroger sur la légitimité de leur pouvoir.

Enfin, historienne et philosophe, Geneviève Fraisse propose, quant à elle, de « politiser » la question, de lui apporter une dimension revendicatrice, militante. Puisque, comme nous l'avons vu, la notion a été subtilisée politiquement et imprégnée par des principes libéraux sexistes, à nous de modifier cette reprise politique, qui n'a rien d'une réalité immuable. Cette démarche « *passé alors [...] par une critique des normes sexuelles et la mise en œuvre de principes de libération ajustés aux conditions pratiques d'existence des femmes* »²⁰. Cette perspective a le mérite de combiner l'intime au social, le singulier (la liberté individuelle) au collectif (les normes sociétales), dans la reconnaissance d'une relation de pouvoir entre les femmes et les hommes.

Au-delà du consentement : questionner la société patriarcale

L'ensemble de ces théories s'interrogent sur le paradigme, c'est-à-dire la représentation théorique du monde, que sous-tend la notion de consentement. Ce que cela nous apprend ?

¹⁷ BROWN, Freya, « Le consentement, un concept piégé », traduit par SPORENDA, Francine, Révolution féministe, URL : <https://revolutionfeministe.wordpress.com/2016/07/14/le-consentement-un-concept-piege/>

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ PERDONCIN, Anton, « Consentement des femmes et politique. Note sur *Du consentement* de Geneviève Fraisse », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°14, 2008, mis en ligne le 16 avril 2008, consulté le 22 février 2018, URL : <https://journals.openedition.org/traces/400>

²⁰ PERDONCIN, Anton, *op. cit.*



Que ce terme n'est pas anodin et s'inscrit en tant que signe révélateur de notre société patriarcale. Dès lors, que faire ?

Comme nous l'avons vu, plusieurs féministes pensent que le consentement sexuel ne peut pas exister en raison des rapports de genre. Le changement de paradigme doit alors s'opérer par le biais d'un changement de terme permettant de mettre en avant le problème de la domination masculine. Cet objectif semble toutefois utopiste tant le terme est ancré et actuellement mobilisé dans une perspective militante²¹.

Par ailleurs, ces approches semblent parfois attribuer une certaine passivité aux femmes. Comme si les normes sociales, à ce point contraignantes, aveuglaient les dominées et les empêchaient de lutter contre la domination masculine. Or, les hommes, bien que dominants, sont tout autant englués dans cette structure sociale dont les conséquences se répercutent sur l'ensemble des sexes. La prise de conscience doit donc s'établir auprès de tout à chacun-e et se partager.

C'est pourquoi, selon nous, l'enjeu est de prodiguer les ressources nécessaires aux femmes mais aussi aux hommes pour qu'elles/ils puissent atteindre cet état de conscience et développer leur esprit critique. Comme le dit le philosophe et sexologue David Simard, « *le consentement doit pouvoir être pensé comme articulant la liberté individuelle à des principes collectifs* »²². Ce positionnement rejoint celui de Geneviève Fraisse. L'objectif est d'être en mesure de s'approprier la notion de consentement et de la reconnaître pour ce qu'elle est, c'est-à-dire orientée d'un point de vue idéologique, pour ensuite entreprendre un questionnement global autour des violences de genre, des relations inégalitaires et des normes patriarcales qui fondent notre société.

Enfin, c'est en vivant dans un monde où les tabous et les idées reçues en matière de sexualité seront déconstruits, que les jeunes pourront pleinement se découvrir sexuellement et apprendre à se respecter mais aussi à respecter leur partenaire. Cela passe notamment par l'apprentissage et le développement de compétences pour exprimer et signifier son consentement à sa/son partenaire mais également pour le détecter chez sa/son partenaire. La sensibilisation de tout à chacun-e, dès le plus jeune âge, notamment lors d'animations à

²¹ Suite au mouvement « Me too », plusieurs associations et collectifs (en Belgique et ailleurs) ont engagé une réflexion sur la notion de consentement en la mobilisant pour favoriser des relations égalitaires et respectueuses dans le cadre de la sexualité. Exemple : Le « Project Consent » aux Etats-Unis qui se décline en plusieurs campagnes de sensibilisation. Plus d'informations : <https://www.projectconsent.com/>

²² SIMARD, David, « La question du consentement sexuel : entre liberté individuelle et dignité humaine », vol. 24, *Sexologies*, 2015, consulté le 23 juillet 2018, URL : <https://www.sciencedirect-com.ezproxy.ulb.ac.be/science/article/pii/S1158136015000560>



l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS), a donc un rôle primordial à jouer.

Conclusion

Pensée comme relevant du sens commun, la notion de consentement est pourtant vaste et sujette à la controverse, notamment au sein des mouvances féministes. D'un point de vue historique, ce terme à tendance libérale et sexiste n'est mobilisé dans un contexte sexuel que dans les années 80. En 2017, c'est la vague « Me too » qui permet à la notion d'être mise en lumière dans l'actualité. Le consentement est alors perçu comme un élément indispensable dans l'établissement de relations sexuelles respectueuses et s'inscrit en tant que repère à une époque où la société s'interroge sur les enjeux liés à la sexualité et à la culture du viol.

Toutefois, cette vision ne fait pas l'unanimité. Pour plusieurs féministes, le consentement est au contraire une notion révélatrice de la domination masculine puisqu'elle occulte en soi ce rapport de force. Au cœur cette théorie réside la volonté d'opérer un changement de paradigme en remettant en question notre société patriarcale. Pour notre mouvement, cet objectif est combinable à l'appropriation, pas à pas, de la notion de consentement dans une optique militante. En effet, pour nous, se saisir de ce débat est en réalité l'occasion de s'interroger sur les enjeux individuels mais aussi collectifs du consentement. En d'autres termes, la notion nous offre l'opportunité d'analyser notre rapport à la sexualité sous un double prisme : celui des relations interpersonnelles mais aussi des normes genrées et des inégalités entre les femmes et les hommes.

**« Chacun.e ses limites, chacun.e son timing.
La sexualité, ça passe d'abord par le respect. »**

En janvier 2018, la Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes a décidé de mettre en place une campagne de sensibilisation sur la thématique du consentement au sein des relations sexuelles. Thématique d'actualité, ce projet s'inscrit dans un objectif de lutte contre les violences sexuelles.

De manière plus spécifique, cette campagne vise à conscientiser les citoyen-ne-s à la nécessité de communiquer leurs envies et leurs limites à leur partenaire afin de favoriser une vie sexuelle épanouie et responsable.

Notre projet s'articule autour d'une campagne audiovisuelle, constituée de 3 capsules vidéos diffusées sur :

- Notre site internet : www.planningsfps.be;
- Notre page Facebook : <https://www.facebook.com/fcpf.fps/>;
- La plateforme Vimeo : <https://vimeo.com/user88025458>.

Chaque capsule met en scène une personne témoignant d'une situation abordant la notion de consentement au sein d'un récit concret et réaliste.

Un dossier pédagogique les accompagne afin d'apporter une dimension didactique à la campagne. Enfin, des cartes postales, centralisant les informations essentielles, constitue un support papier dont l'objectif est de prendre en considération les publics éloignés des moyens de communication actuels tels qu'internet et de constituer une première accroche sur la thématique (elles peuvent également être utilisées en animations).





Bibliographie

Articles scientifiques :

BENSUSSAN, Paul, « Viol entre époux en droit français : désir, besoin et consentement », *Sexologies*, Vol. 18, 2009, consulté le 7 novembre 2018, URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1158136009000498>

HIBO, Sarah, « Pourquoi le féminisme est toujours d'actualité ? », analyse FPS, URL : <http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/02/Analyse2015-Argumentaire-egalite.pdf>

JAUNAIT, Alexandre, MATONTI, Frédérique, « L'enjeu du consentement », *Raisons politiques*, n°46, 2012, consulté le 23 juillet 2018, URL : <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2012-2-page-5.htm>

PERDONCIN, Anton, « Consentement des femmes et politique. Note sur *Du consentement* de Geneviève Fraisse », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°14, 2008, mis en ligne le 16 avril 2008, consulté le 22 février 2018, URL : <https://journals.openedition.org/traces/400>

SANNA, Maria Eleonora, « Carole Pateman, le contrat sexuel », *Femmes, Genres, Histoire*, n°34, 2011, mis en ligne le 16 décembre 2011, consulté le 7 novembre 2018, URL : <https://journals.openedition.org/clio/10450>

SIMARD, David, « La question du consentement sexuel : entre liberté individuelle et dignité humaine », vol. 24, *Sexologies*, 2015, consulté le 23 juillet 2018, URL : [https://www-sciencedirect-com.ezproxy.ulb.ac.be/science/article/pii/S1158136015000560](https://www.sciencedirect-com.ezproxy.ulb.ac.be/science/article/pii/S1158136015000560)

VIOLA, Francisco Juan José, « Considérations éthiques sur le consentement comme noyau de la sexualité », vol. 24, *Sexologies*, 2015, mis en ligne le 22 juillet 2015, consulté le 19 février 2018, URL : <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1158136015000572>

Article de presse :

GERFAUT, Solveig, « La définition du viol, une longue construction juridique », *Libération*, France, mis en ligne le 20 février 2014, consulté le 7 novembre 2018, URL : https://www.liberation.fr/societe/2014/02/20/la-definition-du-viol-une-longue-construction-juridique_981774

Brochure :



CLAUDE, Françoise, *Quelques dates de l'histoire des femmes et de l'égalité en Belgique, Belgique, Les Femmes Prévoyantes Socialistes*, URL : http://www.femmesprevoyantes.be/wp-content/uploads/2017/02/Brochure-Ligne-du-temps_2015.pdf

Conférence :

ROMAN, Diane, *Violences de genre et consentement*, conférence présentée à l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, le 21 février 2018.

Livres :

Le Larousse 2018, France, 2017.

PATRU, Olivier, *Plaidoyers et œuvres diverses*, France, 1681.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social*, France, 1762.

Pages web :

BROWN, Freya, « Le consentement, un concept piégé », traduit par SPORENDA, Francine, *Révolution féministe*, URL : <https://revolutionfeministe.wordpress.com/2016/07/14/le-consentement-un-concept-piege/>

Project Consent, URL : <https://www.projectconsent.com/>

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 9 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :

